

COMMUNE DE CHARVONNEX  
585 route du Chef-lieu  
74370

Le Maire, Jean-François GIMBERT

-----  
HAUTE-SAVOIE

## REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°05/2019

Objet : travaux route des Charres

## LE MAIRE

Vu la demande de l'entreprise SATP reçu le 21/01/2019 pour des travaux de raccordement au réseau d'eaux usées pour le compte du SILA ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour la sécurité des usagers et des chargés de travaux ;

## ARRETE

Article 1

Du 04/02/2019 au 04/03/2019 inclus, la circulation route des Charres sera perturbée.

La circulation sera basculée sur chaussée opposée.

La vitesse à hauteur du chantier sera limitée à 30km/heure.

Article 2

L'entreprise chargée des travaux mettra en place la signalisation appropriée et laissera un accès aux riverains et aux services de secours.

Article 3

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affiché le  
Notifié le

Certifié exécutoire le

Le Maire, Jean-François GIMBERT

Fait à Charvonnex, le 29/01/2019

Le Maire,

  


Jean-François GIMBERT